



TRANSPARENCE & CADRE JURIDIQUE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ÉLECTIVE

ASSOCIATION	ADJIMÉ
DATE	03 janvier 2026
LIEU	49 rue Gaston Grinbaum - 91270 Vigneux-sur-Seine
RAPPORT DE SÉANCE	Daouda Ndoeye
PERSONNES PRÉSENTES	Léa Buet - Daouda Ndoeye - Jean Philippe Bonel

Le présent compte rendu restitue les décisions et orientations consignées dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire électorale du 3 janvier 2026. Il distingue volontairement les décisions actées des projets et intentions alors envisagés.

DES FAITS. DES RÈGLES. DES TRACES.

01 — GOUVERNANCE

Renouvellement du Comité exécutif

L'Assemblée prend en compte les démissions de Cynthia Neury et de Maramé Kane intervenues en 2023, puis procède à une nouvelle répartition des responsabilités au sein du Comité exécutif.

Léa Buet	Présidente	3 voix sur 3
Jean Philippe Bonel	Trésorier	3 voix sur 3
Daouda Ndoeye	Secrétaire général·e	3 voix sur 3

02 — SIÈGE SOCIAL

Transfert du siège social

En raison d'un déménagement, le siège social est transféré à l'adresse du trésorier, 49 rue Gaston Grinbaum, 91270 Vigneux-sur-Seine. La mise à jour des documents légaux figure parmi les actions à effectuer à la suite de l'Assemblée.

03 — MISSIONS

Évolution des missions d'ADJIMÉ

Le procès-verbal revient sur la suspension des activités d'ADJIMÉ à la fin de l'année 2018, présentée comme un temps d'analyse des difficultés passées et de conception d'un cadre plus résilient. La relance recentre les missions sur les activités socio-éducatives, culturelles et sportives, la construction d'un cadre coopératif durable, un écosystème économique solidaire, la gouvernance démocratique, la reddition de comptes, la transparence financière et la pérennisation des activités de terrain.

Le document prévoit également qu'ADJIMÉ porte le projet de création et de gestion d'une future coopérative, désignée dans le procès-verbal sous le nom « La Genèse ».

04 — CADRE JURIDIQUE

Modification des Statuts et du Règlement intérieur

Les Statuts et le Règlement intérieur sont modifiés afin d'ouvrir les activités au monde culturel et de permettre à ADJIMÉ de porter officiellement la création d'une coopérative. Le procès-verbal indique que ces révisions visent aussi à instaurer un cadre juridique et opérationnel permettant de prévenir les difficultés et de lutter contre toute forme de corruption ou de déstabilisation.

Le document précise que ces ajustements ont été réalisés avec l'assistance d'un expert juridique.

05 — PROJET COOPÉRATIF

Orientations envisagées au 3 janvier 2026

L'Assemblée engage une réflexion sur la future coopérative. Les éléments ci-dessous sont présentés comme des orientations et projets envisagés à cette date, et non comme des réalisations acquises.

PROJET 1	Plateforme numérique nationale sport & culture
PROJET 2	Agence de voyages immersifs sportifs et culturels
PROJET 3	Création et gestion d'événements sportifs et culturels
PROJET 4	Hub central : Centre international sport & culture
PROJET 5	Marque de vêtements panafricaine

Le procès-verbal envisage également la recherche de partenariats institutionnels et un modèle fondé sur la gouvernance partagée, la traçabilité financière, l'autonomie des acteurs de terrain et la diversification des ressources.

06 — FEUILLE DE ROUTE

Prochaines étapes identifiées

- 01 Clarifier le cadre juridique et la gouvernance
- 02 Élaborer le business plan pluriannuel (4 ans)
- 03 Définir les projets pilotes et les priorités
- 04 Mobiliser les partenariats et les financements
- 05 Structurer la traçabilité et la transparence
- 06 Déploiement progressif et mise à l'échelle
- 07 Mise en place opérationnelle et administration

NOTE DE TRANSPARENCE

Ce compte rendu constitue une photographie des décisions et orientations consignées au 3 janvier 2026. Certaines orientations ont pu évoluer depuis. Le document d'origine demeure la référence historique et doit être conservé et relié à cette version de présentation afin de permettre la vérification de l'évolution du projet.

**CE QUI A ÉTÉ DÉCIDÉ EST TRAÇABLE.
CE QUI ÉVOLUE RESTE VISIBLE.**

Léa BUET Présidente	Daouda NDOYE Secrétaire général·e
	
Signature	Signature

Assemblée Générale Extraordinaire électorale du 03 janvier 2026